



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Basse-Terre, le 30 janvier 2024

**CARBURANTS**

**Révision des prix maximums des produits pétroliers du 1<sup>er</sup> février 2024, zéro heure**

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe les prix **maxima** des produits pétroliers dont les suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux, et le cas échéant, leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional, dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Guadeloupe.

Au 1<sup>er</sup> février 2024, les prix maxima applicables en Guadeloupe seront les suivants :

	1 <sup>er</sup> au 29 février 2024		Evolution par rapport au mois précédent
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,17	1,74	+ 0,06
Gazole (en €/l)	1,29	1,65	+ 0,01
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	20,78	21,95	+ 0,19

## Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours du Brut progressent de 2% à 79.01 \$/baril en moyenne en raison des perturbations de l'approvisionnement dans et autour de la mer Rouge et du ralentissement de la production aux États-Unis ;
- Face à une demande croissante, les cours européens de l'Essence augmentent de 4.2% en moyenne tandis que ceux du Gasoil demeurent quasiment stables à +0.4% ;
- Après une forte hausse de plus de 20 % en décembre 2023, les cours du Butane baissent légèrement de – 1 %. La baisse des cours du butane n'est cependant pas suffisante pour entraîner une diminution du prix à la consommation, en raison de l'augmentation globale des cours des autres produits pétroliers, qui se répercute sur les coûts de distribution ;
- La parité moyenne EUR/USD est en très légère augmentation. L'Euro gagne 0.6% à 1.0924.